



**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

Montréal, *29 décembre 2022*

## **CONDITIONS HIVERNALES EXTRÊMES - LE BAC ENCOURAGE LES ASSURÉS À SE PRÉPARER**

À la suite de l'importante tempête hivernale qu'a connu le Québec au début des fêtes de fin d'année, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) rappelle aux citoyens qu'il est important de bien comprendre l'étendue des protections que couvrent leurs contrats d'assurance et d'appliquer certaines mesures préventives pour se protéger et protéger leurs biens contre les dommages que peuvent causer les événements météos de l'hiver.

Tempête de neige. Verglas. Pluies intenses. Vents violents. L'hiver au Québec peut être riche en précipitations dont les conséquences peuvent affecter les personnes et les biens. La crise du verglas dont on souligne le 25<sup>e</sup> anniversaire prochainement en est un exemple encore bien présent dans la mémoire collective. Même si l'on n'a pas d'autre choix de les subir, il est tout de même possible d'en atténuer les effets et de limiter les dégâts.

### **Couverture d'assurance**

Le BAC rappelle que la majorité des contrats d'assurance habitation couvre bon nombre de dommages occasionnés aux habitations et aux biens, tels que la chute d'une branche ou d'un arbre alourdis par la glace sur la résidence, la perte de denrées dans le congélateur, le gel des installations sanitaires, etc.

Quant aux véhicules automobiles stationnés ayant subis des dommages, ils sont couverts dans la mesure où les assurés ont acheté les protections requises.

En raison de la diversité des dommages possibles, le BAC conseille aux consommateurs de communiquer avec leur assureur ou leur courtier, afin de s'assurer que leur couverture d'assurance répond bien à leurs besoins.

### **Protéger votre maison et vos biens**

Lorsqu'un événement météorologique intense se produit, la priorité de chacun doit être sa sécurité personnelle et celle de ses proches et de ses voisins. Pour en atténuer les impacts, il est important de miser sur la prévention. Cela inclut :

- Tenir à jour un inventaire détaillé du contenu de la maison.
- Assembler une trousse de sécurité en prévision d'une catastrophe.



- Élaborer un plan d'urgence visant à subvenir aux besoins de sa famille pendant 72 heures.

Afin de réduire les risques de dommages pour la demeure tout au long de l'hiver, le BAC recommande également de :

- Vérifier l'étanchéité des fenêtres et des portes;
- Mettre à l'abri les objets qui pourraient être emportés par les rafales de vents qui accompagnent souvent les chutes de neige importantes;
- Vidanger les installations sanitaires et de chauffage de même que le réservoir à eau chaude, en cas d'absence, afin de prévenir le gel dans l'ensemble de la tuyauterie;
- Dégager les marches et les accès à la résidence le plus rapidement possible après une tempête;
- Déneiger ou de faire déneiger rapidement le toit et l'abri pour le véhicule afin d'éviter des affaissements.

Afin d'aider les consommateurs à y voir clair, le BAC a développé une multitude de ressources disponibles sur le site [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca). Il met aussi à disposition son Centre d'information sur les assurances, où des agents informent, conseillent et accompagnent les consommateurs à propos des couvertures d'assurance et des critères de souscription, et les assistent pour souscrire une assurance ou régler une demande d'indemnité. Il suffit de contacter le 514 288-4321 (région de Montréal) ou le 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec).

### **À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web [bac-quebec.qc.ca](http://bac-quebec.qc.ca).

– 30 –

### **Renseignements :**

Pierre Babinsky

Tel.: 514 288-1563, poste 2205

Cell: 514-217-1273

Courriel [pbabinsky@bac-quebec.qc.ca](mailto:pbabinsky@bac-quebec.qc.ca)